

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

6 novembre 2017 À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 6 novembre 2017, à 20 h 02, à laquelle étaient présents :

MM. Michel Roy, maire  
Martin Lefebvre, conseiller  
Dominik Pelletier, conseiller  
Jacques Loiselle, conseiller  
Yves S. Bergeron, conseiller  
M<sup>mes</sup> Alexandra Fortier-Demers, conseillère  
Adèle Beauregard, conseillère

Était absent : Aucun

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Était également présents à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier et M. Daniel Grenier directeur général adjoint, de la Ville de Ville-Marie.

311-11-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
  - 5.1 Procès-verbal du 16 octobre 2017
6. Administration
  - 6.1 Adjudication – Vente du bâtiment accessoire
  - 6.2 Participation à une demande collective avec la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue – Politique familiale des aînés
  - 6.3 Changement de nom – Municipalité régionale de comté de Témiscamingue
  - 6.4 Règlement sur les animaux – Déclaration de compétence de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue
7. Sécurité publique
  - 7.1 Projet avertisseur de fumée – Partenariat avec la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue
8. Transport
  - 8.1 Demande de travaux d'aqueduc – 53, chemin de Fabre

9. Santé et bien-être
  - 9.1 Nomination d'un représentant – Office municipal d'habitation (OMH)
10. Loisirs et culture
  - 10.1 Nomination d'un représentant pour le Réseau biblio Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
11. Divers
12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

312-11-17

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2017

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **ADMINISTRATION**

313-11-17

#### ADJUDICATION – VENTE DU BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2017-TP-07 « Vente d'un bâtiment accessoire (complémentaire) » s'est déroulée le 27 octobre 2017, à 15 h 30;

CONSIDÉRANT QUE sept offres ont été inscrites au rapport de soumission et sont conformes soit :

- M. Serge Leblond;
- Le Refuge pour animaux du Témiscamingue;
- M. Roger Cloutier;
- M<sup>me</sup> Simone Denis;
- M. Dollard Bellehumeur;
- M. Glen Robinson;
- M. Daniel Bourgault.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER l'appel d'offres VM-2017-TP-07 « Vente d'un bâtiment accessoire (complémentaire) » à M. Glen Robinson pour une somme de 4 150 \$, plus les taxes applicables selon les conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

314-11-17

PARTICIPATION À UNE DEMANDE COLLECTIVE AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE – POLITIQUE FAMILIALE DES ÂNÉS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé un appel de projets aux MRC et municipalités qui désirent se doter d'une politique familiale municipale et réaliser une démarche MADA (municipalité amie des aînés) ou mettre à jour leur politique familiale et des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour soumettre une demande d'aide financière auprès du programme de soutien financier des politiques familiales municipales et du programme de soutien à la démarche MADA est le 22 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette date limite a été reportée;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité dans notre municipalité et notre MRC et la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale et des aînés pour notre municipalité ainsi qu'un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue peut déposer une demande collective afin de réaliser une politique familiale et des aînés (incluant un plan d'action) à l'échelle de la MRC ou pour chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QU'une demande collective permettrait de mettre en commun des ressources humaines, matérielles, financières et informatives;

CONSIDÉRANT QU'une politique familiale et des aînés vont guider les élus municipaux dans la prise de décision entourant différents axes d'interventions qui interpellent les familles et les aînés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal confirme au ministère de la Famille et au Secrétariat des aînés que la municipalité s'engage à participer au projet collectif de politique Témiscamingue.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à déposer une demande au programme de soutien financier des politiques familiales municipales ainsi qu'à assurer le suivi de la demande ainsi qu'à signer le protocole d'ententes à intervenir avec le ministère de la Famille et les autres documents nécessaires entourant ce dossier.

QUE le conseil municipal désigne M<sup>me</sup> Adèle Beauregard à titre de personne responsable des questions familiales et des aînés pour la municipalité. Cette personne aura pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions entourant les familles et les aînés, d'assurer la présidence du comité mis en place pour l'élaboration d'une politique familiale et des aînés et d'assurer au nom du conseil le bon cheminement du dossier en collaboration avec la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

315-11-17

CHANGEMENT DE NOM – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue a été créée par décret du gouvernement (comme toutes les autres MRC) le 15 avril 1981, succédant au Conseil de comté de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'en 1980, conformément à la loi, le gouvernement a tenu une consultation sur le découpage des futures MRC et que des discussions ont porté sur la représentation des municipalités locales, le partage de l'actif et du passif des conseils de comté et le nom des futures MRC;

CONSIDÉRANT QU'alors, la Commission de toponymie avait proposé les critères suivants (par ordre de priorité) pour trouver rapidement un nom aux nouvelles MRC :

1. le nom de l'ancien conseil de comté est attribué à la MRC qui comprend la plus grande partie du territoire de l'ancien conseil de comté;
2. la MRC prend le nom de la ville la plus importante de son territoire;
3. la MRC prend le nom d'une entité géographique qui marque son paysage (lac, montagne, rivière, etc.) ou d'un personnage historique;
4. le nom provient d'autres sources, sous réserve qu'il ne contrevienne pas aux critères de choix retenus par la Commission de toponymie pour la création des entités administratives.

CONSIDÉRANT QUE trois noms furent discutés, soit :

- MRC de Témiscamingue;
- MRC du Témiscamingue;
- MRC du lac Témiscamingue.

CONSIDÉRANT QU'advenant une décision sur un changement de nom de la MRC, la Loi sur l'organisation territoriale municipale (articles 210.6 et suivants) prévoit les étapes suivantes :

1. le conseil des maires adopte une résolution demandant au ministre des Affaires municipales de changer son nom;
2. avis technique et décision de la Commission de toponymie;
3. les municipalités locales sont consultées (selon la Commission de toponymie, elles doivent être toutes d'accord avec ce changement);
4. la demande est envoyée au ministre des Affaires municipales;
5. avis public dans le journal;

6. le ministre peut demander une consultation des citoyens (référendum);
7. un décret officialise le nouveau nom;
8. avis public du changement de nom.

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires, après un tour de table où chaque élu présent a donné son opinion sur un éventuel changement de nom.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la démarche pour demander un changement de nom en modifiant MRC de Témiscamingue pour MRC du Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

316-11-17

RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX – DÉCLARATION DE  
COMPÉTENCE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT) déclarera sa compétence et que le conseil des maires prévoit adopter le règlement le 22 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRCT prévoit une entente avec le Refuge pour animaux du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà fait parvenir la résolution 233-08-17 qui indiquait l'intention de ne pas utiliser la compétence de la MRCT à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE le règlement déposé comme projet a été modifié et amélioré depuis;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que l'administration de la Ville soit présente à la rencontre prévue le 16 novembre prochain afin de finaliser le projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette rencontre les membres du conseil pourront analyser de nouveau le projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE M<sup>me</sup> Renée Mc Lean participe à la rencontre du 16 novembre 2017.

QU'à la suite de cette rencontre M<sup>me</sup> Mc Lean dépose auprès des membres du conseil un rapport d'analyse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## ***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

317-11-17

### **PROJET AVERTISSEUR DE FUMÉE – PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent respecter certains paramètres de prévention prévus au schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT QU'afin de se conformer les municipalités doivent procéder à des visites préventives dans les résidences;

CONSIDÉRANT QUE depuis deux ans la MRC de Témiscamingue engage une ressource contractuelle afin de procéder aux visites préventives et à la vérification des avertisseurs de fumée dans les résidences des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont abordables et que le travail effectué sera conforme et uniforme dans toutes les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs de service ont accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil mentionnent que la Ville devrait participer à ce partenariat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue propose à la Ville de Ville-Marie de se joindre à elle pour l'année 2017-2018.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Dominik Pelletier conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie adhère au partenariat proposé par la MRC de Témiscamingue pour les visites préventives des résidences de la Ville pour 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## ***TRANSPORT***

318-11-17

### **DEMANDE DE TRAVAUX D'AQUEDUC – 53, CHEMIN DE FABRE**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Marc Robert demande à ce que le service d'aqueduc soit installé au 53, chemin de Fabre;

CONSIDÉRANT QUE le tuyau principal d'alimentation est situé de l'autre côté de la route 101;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 15 000 \$ et qu'il est à la charge du citoyen;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert considère que les coûts pour l'installation d'un service d'aqueduc standard branché sur la conduite principale de la Ville seraient trop élevés;

CONSIDÉRANT QU'il existe une conduite d'aqueduc privée près de l'entrée de M. Robert;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne peut procéder aux travaux sans le consentement du ou des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE malgré le consentement du voisinage la Ville ne peut s'engager à assurer un débit d'eau convenable à la suite de travaux effectués sur la conduite privée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie engage les travaux d'aqueduc comme demandé sur la conduite d'eau privée que sur approbation du voisinage.

QUE la Ville confirme qu'elle ne peut garantir un débit d'eau convenable à la suite de ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### ***SANTÉ ET BIEN-ÊTRE***

319-11-17

#### **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un représentant de la Ville de Ville-Marie au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M<sup>me</sup> Alexandra Fortier-Demers à titre de représentante de la Ville de Ville-Marie sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### ***LOISIRS ET CULTURE***

320-11-17

#### **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE RÉSEAU BIBLIO ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC (CRSBPATNQ)**

CONSIDÉRANT QU'à l'article 9.1 de la convention de services, il est prévu qu'un élu municipal doit être nommé comme représentant auprès de l'organisme Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (CRSBPATNQ);

CONSIDÉRANT QUE le représentant aura comme fonction de surveiller les intérêts de la Ville dans l'organisation et le maintien de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le représentant devra représenter la Ville à l'assemblée générale du CRSBPATNQ;

CONSIDÉRANT QUE le représentant devra faire rapport à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le représentant aura le droit de voter aux assemblées générales et spéciales.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Dominik Pelletier à titre de représentant de la Ville de Ville-Marie sur le conseil d'administration de la CRSBPATNQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### ***DIVERS***

321-11-17

#### **APPROBATION DES COÛTS RÉVISÉS – PROJET ARÉNA PHASE II**

CONSIDÉRANT QUE la phase I est terminée;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'ancien conseil municipal ont demandé de modifier les travaux de la phase II pour s'assurer que la population pratique l'activité physique dans un environnement de qualité;

CONSIDÉRANT QUE les modifications ont pour objet ;

- De bonifier l'accès de l'installation aux personnes à mobilité réduite;
- De bonifier l'accès au restaurant aux personnes à mobilité réduite;
- Par la mise en place des services sanitaires mieux adaptés et aussi accessibles pour les personnes à mobilité réduite;
- Par la mise aux normes des portes d'entrées et de sorties afin qu'elles soient conformes pour la sécurité publique;
- Par l'installation d'une ventilation adéquate du bâtiment, pour la santé publique des utilisateurs;
- Pour l'économie d'énergie.

CONSIDÉRANT QUE les coûts révisés de la phase I sont estimés à 883 004,16 \$ comparativement au montant prévu de 393 580 \$;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses engagées pour la phase I sont estimées à 865 000 \$ alors que les dépenses prévues étaient de l'ordre de 1 441 823 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière prévue pour la phase I par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur peut être transféré à la phase II si elle n'est pas entièrement utilisée;



CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des coûts de la phase I et II ne devrait pas dépasser les prévisions;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt n° 510 prévoit le financement du projet en proportion de l'aide financière accordée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les coûts révisés comme déposés.

DE POURSUIVRE les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

322-11-17

DEMANDE DU CLUB DE NATATION EXOTEM

CONSIDÉRANT QUE le Club de natation Exotem a bénéficié d'une plage horaire gratuite pour le développement de nos jeunes nageurs témiscamiens pour un montant de 1 000 \$ en proposant l'accès au corridor de nage lors de l'activité des bains en longueur;

CONSIDÉRANT QUE le Club Exotem contribue à développer l'intérêt du sport et de la natation pour tous les jeunes du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le Club Exotem permet aussi de développer de jeunes nageurs permettant d'appuyer le personnel de la piscine comme employé de soir et de fin de semaine;

CONSIDÉRANT QUE le Club Exotem doit assumer des coûts d'inscription plus élevés;

CONSIDÉRANT l'importance de l'implication de la Ville auprès de ces nageurs.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER à notre responsable aquatique, M<sup>me</sup> Josée Miron, d'offrir selon les disponibilités, une plage horaire gratuite pour le développement de nos jeunes nageurs témiscamiens pour un montant estimatif de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

323-11-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Roy  
Maire

Martin Lecompte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier